012

IPCid research brief

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

IPCid

ipea Institute for Applied Economic Research

Centre International de Politiques pour le Développement Inclusif

Août 2026 DOI: http://dx.doi.org/10.38116/ipcid-prb012

État des lieux de la protection sociale des travailleurs des systèmes agroalimentaires dans la région d'Afrique australe

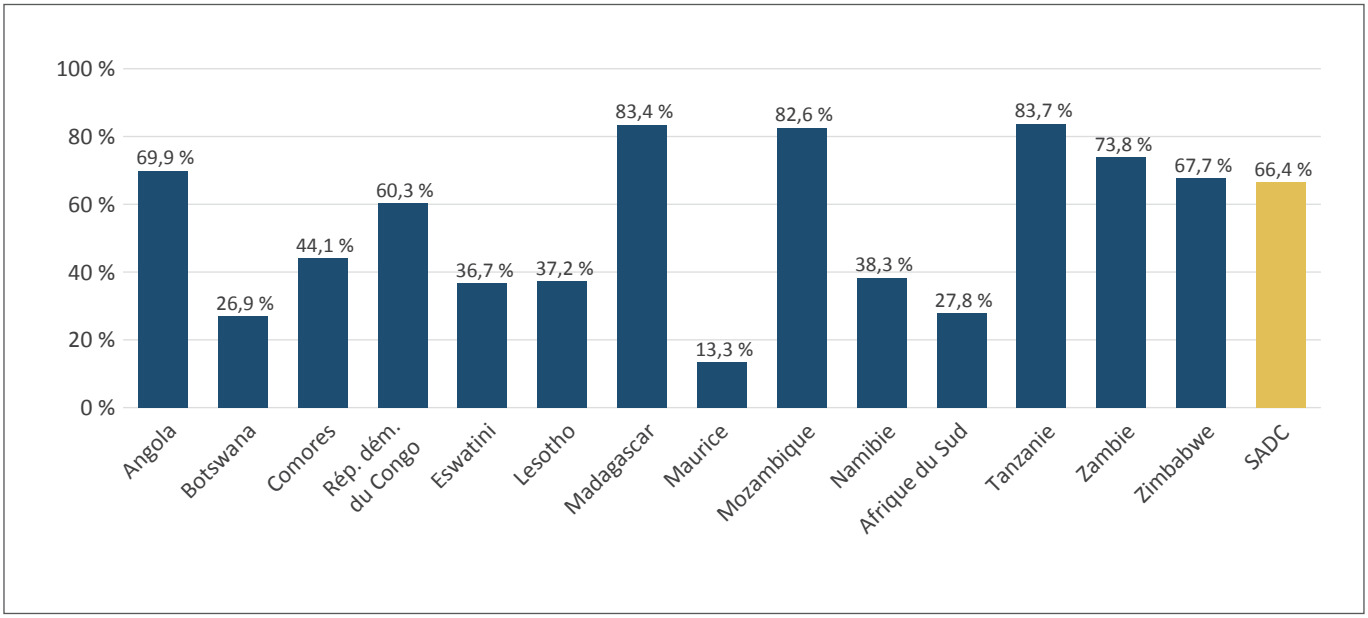
João Pedro Bregolin Dytz, Igor Ferrão, Isabela Franciscon, Amirhosein Rahbari, Krista Alvarenga, Fábio Veras Soares et Samira Seidu, socialprotection.org et Centre International de Politiques pour le Développement Inclusif (IPCid)

1 Aspects centraux de la protection sociale des travailleurs des systèmes agroalimentaires

À l'échelle mondiale, en 2022, les systèmes agroalimentaires (SAA) employaient environ 1,3 milliard de personnes (FAO 2025a). Au sein de la SADC, les systèmes agroalimentaires constituent le principal secteur économique, avec environ 94 millions d'emplois, soit 66 % de l'emploi total dans la région (voir figure 1). La production primaire – agriculture, pêche et aquaculture, sylviculture et exploitation forestière – reste le pilier central de cette main-d'œuvre, avec 69 millions de personnes travaillant dans l'agriculture, 1 million dans la pêche et l'aquaculture, et plus de 500 000 dans la sylviculture et l'exploitation forestière (FAO 2025b).

FIGURE 1

Part de l'emploi dans les systèmes agroalimentaires (SAA) dans l'emploi total par pays de la SADC



Remarque : Les données FAOSTAT relatives à l'emploi total dans les systèmes agroalimentaires n'incluent pas le Malawi et les Seychelles.

Source : Élaboration des auteurs d'après FAOSTAT (2025).

Compte tenu de la forte proportion d'emploi informel (OCDE 2024), la plupart des travailleurs de SAA sont des travailleurs indépendants ou exercent une activité familiale non rémunérée, ce qui se caractérise par une sécurité de l'emploi précaire et l'absence de protections formelles au travail. Les travailleurs du secteur agroalimentaire se retrouvent souvent dans la catégorie dite du « milieu manquant », incapables de bénéficier de l'assurance sociale (mécanismes de protection sociale contributifs) mais pas suffisamment vulnérables pour être éligibles à l'aide sociale (programmes de protection sociale non contributifs) (Bregolin Dytz et al. 2026 ; Joubert 2021).

Les principaux risques et facteurs qui aggravent la vulnérabilité des travailleurs du secteur agricole, sylvicole et halieutique sont les suivants : des activités saisonnières et instables, associées à de faibles salaires et à des revenus dérivés (Davis et al. 2023) ; des taux plus élevés d'insécurité alimentaire chez les personnes dépendantes de l'agriculture (FAO et al. 2023) ; une forte exposition aux risques naturels et environnementaux (FAO et al. 2023) ; ainsi que des dangers et risques professionnels liés à la nature même de l'emploi.

Outre les risques habituels liés au cycle de vie, les défis spécifiques auxquels sont confrontés les travailleurs de SAA justifient la mise en place d'initiatives de protection sociale particulières ciblant ce groupe. En particulier, la protection sociale réduit le risque à ce que les ménages recourent à des mécanismes d'adaptation néfastes (tels que l'épuisement des actifs productifs ou la réduction de l'apport alimentaire en cas de chocs), tout en renforçant potentiellement la capacité économique et productive des communautés vulnérables en permettant des investissements dans les intrants agricoles et l'élevage (FAO 2017).

2 Évaluation des dépenses et de la couverture

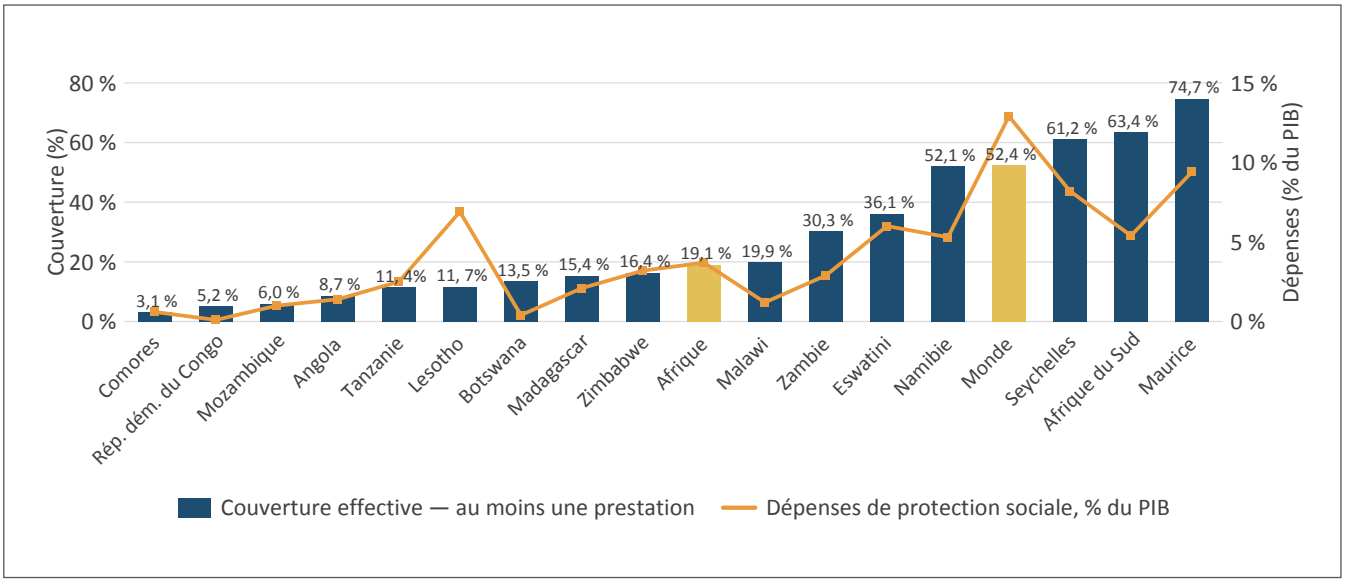
Les dépenses consacrées à la protection sociale, hors santé, varient considérablement au sein de la SADC (figure 2).

Six pays y consacrent plus de 5 % de leur PIB : l'île Maurice et les Seychelles arrivent en tête de la région, suivies du Lesotho, de l'Eswatini, de l'Afrique du Sud et de la Namibie. À l'autre extrémité de l'échelle, la République démocratique du Congo (RDC) et le Botswana sont ceux qui investissent le moins, suivis de près par les Comores, le Malawi, le Mozambique et l'Angola. Il est toutefois essentiel de noter que même le pays de la région qui consacre le plus de ressources à la protection sociale (Maurice) reste en deçà de la moyenne mondiale de 12,9 % du PIB (OIT 2024).

Ce manque profond de financement se reflète directement dans la couverture. La couverture de la protection sociale dans l'ensemble de la région de la SADC reste nettement inférieure à la moyenne mondiale, avec 19,4 % de la population couverte par au moins une prestation de protection sociale, contre 52,4 % à l'échelle mondiale. Les disparités observées en matière de dépenses se reflètent également dans les taux de couverture, les pays qui dépensent le plus atteignant systématiquement des taux de couverture plus élevés : l'île Maurice, l'Afrique du Sud, les Seychelles et la Namibie couvrent respectivement 74,7 %, 63,4 %, 61,2 % et 52,1 % de leur population, tandis que les Comores, la RDC, le Mozambique et l'Angola se situent en bas du classement, avec seulement 3,1 %, 5,2 %, 6 % et 8,7 % de leur population couverte (OIT 2024).

FIGURE 2

Couverture de la population par la protection sociale et dépenses (en % du PIB) hors santé : Monde, Afrique et pays de la SADC, 2023 ou dernière année disponible



Remarque : Les données présentées se rapportent à la couverture effective de la protection sociale hors santé, c'est-à-dire que les valeurs se réfèrent spécifiquement à l'indicateur 1.3.1 des ODD. L'année de référence varie selon les pays et les indicateurs : les données relatives aux dépenses couvrent la période 2019–2023, tandis que celles concernant la couverture s'étendent de 2021 à 2023.

Source : Élaboration des auteurs d'après la WSPDB de l'OIT.

Si le taux de couverture de la SADC se situe légèrement au-dessus de la moyenne africaine (19,4 % contre 19,1 %), il convient de noter que ce chiffre est fortement influencé par les résultats de l'Afrique du Sud. Bien qu'elle ne représente qu'environ 15 % de la population totale de la SADC, l'Afrique du Sud, grâce à son vaste système de protection sociale, compte à elle seule près de la moitié de l'ensemble des bénéficiaires de la protection sociale dans la région (OIT 2024).

2.1 Assurance sociale

La couverture des mécanismes contributifs est très limitée dans les pays de la SADC si l'on tient compte des risques couverts par

la Convention n° 102 de l'OIT.[1] Seuls 7,82 % de la population sont couverts par au moins une prestation contributive (contre 35 % au niveau mondial et 6,9 % en Afrique subsaharienne) (OIT 2024).

Les taux élevés d'économie informelle, la dépendance à l'égard du travail indépendant (ainsi que du travail familial et de l'emploi à temps partiel) et l'hétérogénéité des emplois occupés par les travailleurs de SAA, dont les revenus sont irréguliers et saisonniers et qui sont exposés à de multiples risques (sanitaires, environnementaux et autres), limitent fortement leur capacité à cotiser (OIT et FAO 2021). Les pays de la SADC disposent rarement de dispositions spécifiques adaptant les systèmes existants aux réalités des travailleurs agricoles saisonniers. Au contraire, de nombreux pays ont mis en place des mécanismes qui limitent l'accès des travailleurs agricoles non salariés, tels que des restrictions concernant le travail saisonnier, le travail familial et le travail indépendant.

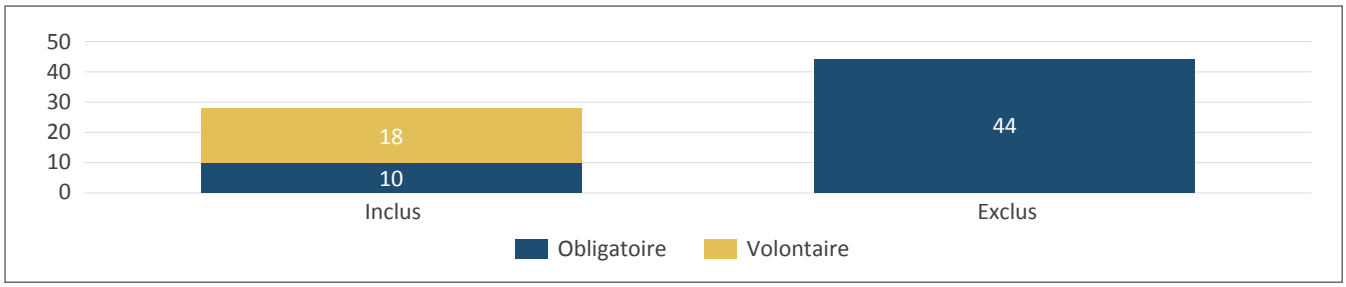
Certaines avancées majeures dans les pays de la SADC reposent sur l'existence de prestations sociales, notamment des pensions sociales, qui permettent de couvrir et d'assurer une protection universelle à toutes les personnes ayant atteint l'âge légal (c'est le cas au Botswana, en Eswatini, au Lesotho, à Maurice, en Namibie et aux Seychelles).

De même, d'autres pays ont mis en place des dispositions spéciales d'assurance sociale pour les travailleurs agricoles non salariés, par exemple :

- Madagascar prévoit des mécanismes spécifiques pour les travailleurs agricoles salariés (s'ils travaillent plus de trois mois par an).
- Le régime général du Mozambique inclut les travailleurs saisonniers et les travailleurs à temps partiel.
- L'Afrique du Sud couvre également les travailleurs saisonniers pour certaines prestations.
- La Tanzanie inclut les travailleurs indépendants dans son régime de chômage.

FIGURE 3

Nombre de régimes de cotisation, avec ou sans prise en compte des travailleurs indépendants



Source : Élaboration des auteurs à partir des profils par pays de l'AISS.

2.2 Aide sociale et interventions sur le marché du travail

Sur les 125 programmes d'aide sociale et/ou d'intervention sur le marché du travail recensés dans la SADC, 31 sont considérés comme adaptés aux travailleurs de SAA, car ils répondent à au moins l'un des trois critères présentés dans le tableau 1. Des programmes adaptés aux travailleurs de SAA ont été identifiés dans tous les pays de la SADC, à l'exception de la RDC, de Maurice et des Seychelles. Le Malawi et la Zambie comptaient le plus grand nombre de programmes recensés, avec quatre chacun.

TABLEAU 1

Critères d'identification des programmes d'aide sociale et d'intervention sur le marché du travail adaptés aux travailleurs des SAA

		Critère	Brève explication
1		Ciblage des travailleurs de SAA	Désigne les travailleurs des SAA comme groupes cibles ou comme bénéficiaires indirects
2		Types de prestations pertinents pour les travailleurs de SAA	Types de prestations spécifiquement pertinents pour les travailleurs des SAA, favorisant leur inclusion économique et leurs moyens de subsistance
3		Caractéristiques sensibles au climat	Cible des zones exposées à des chocs d'origine climatique (tels que les inondations, les sécheresses et les cyclones) ou vise à renforcer la résilience des travailleurs des SAA face au changement climatique

Source : Élaboration des auteurs.

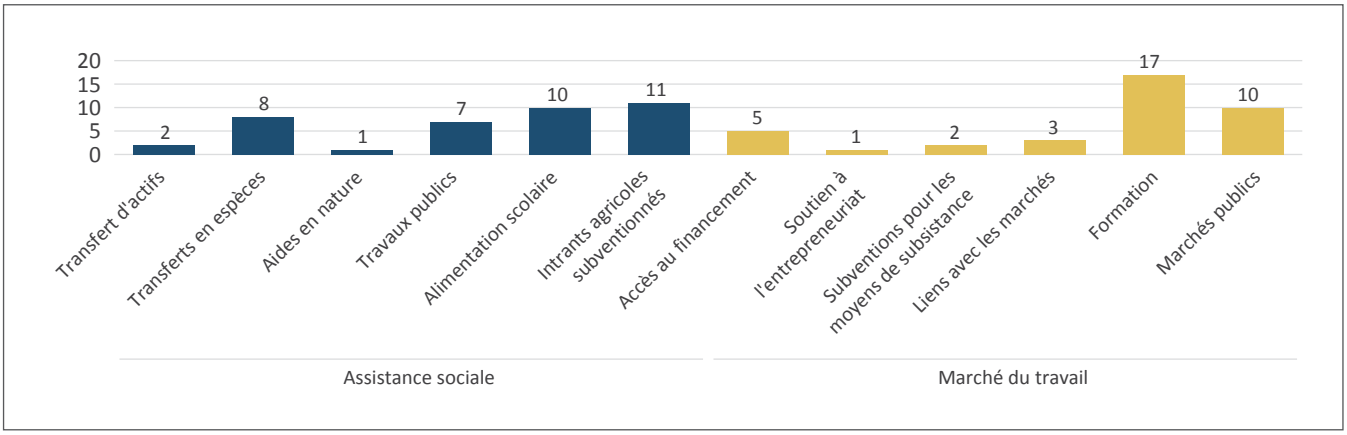
Les programmes d'aide sociale et/ou d'intervention sur le marché du travail adaptés aux travailleurs de SAA varient considérablement en termes de conception et de couverture d'un pays de la SADC à l'autre. La combinaison d'un ciblage des travailleurs de SAA et de

types de prestations adaptés à ces derniers est la caractéristique la plus courante, avec dix programmes. Cinq programmes répondent aux trois critères d'adaptation aux travailleurs de SAA : en Angola, aux Comores, à Madagascar, en Zambie et au Zimbabwe.

Une caractéristique notable dans toute la région est l'intégration généralisée de mesures d'inclusion économique dans l'aide sociale. Sur les 31 programmes adaptés aux travailleurs de SAA, 23 combinent l'aide sociale avec des interventions sur le marché du travail, généralement en associant des transferts monétaires, des travaux publics ou des programmes de cantines scolaires à la formation, à l'accès au financement, au soutien aux moyens de subsistance et à d'autres mesures d'inclusion productive, comme le montre la figure 4. Cela reflète une évolution régionale vers le renforcement de l'autonomie et la « sortie » de la pauvreté. L'expérience internationale souligne en outre l'importance de veiller à ce que les bénéficiaires puissent passer progressivement de l'aide sociale à un emploi durable ou à une protection sociale contributive sans perte brutale de protection (Rahbari 2025 ; Gouvernement du Brésil, s.d.).

FIGURE 4

Prévalence des types d'assistance sociale et d'interventions sur le marché du travail



Source : Élaboration des auteurs.

3 Exemples de pays sélectionnés (bonnes pratiques)

TABLEAU 2

Sélection de programmes de protection sociale au sein de la SADC

Programme de pays	Description
Malawi — Programme de travaux publics renforcé et adapté au climat (CS-EPWP)	Combine un soutien temporaire aux revenus par le biais de travaux publics avec la création d'actifs résilients au changement climatique (par exemple, la conservation des sols et de l'eau et la sylviculture) et comprend un volet de réponse aux chocs lié à des systèmes d'alerte précoce (Sakketa et al. 2026 ; Rahbari 2026)
Malawi — Programme de subventions aux intrants agricoles (FISP)	Fourniture d'engrais et de maïs subventionnés aux petits exploitants agricoles pauvres, améliorant ainsi les pratiques de conservation et augmentant la productivité. Impact positif sur la réduction des mécanismes d'adaptation néfastes et le renforcement de la résilience (Banque mondiale 2025b).
Tanzanie — Filet de sécurité sociale productif (PSSN)	Assure des transferts prévisibles et un soutien productif pendant les périodes de pénurie et hors saison, empêchant ainsi l'épuisement des actifs et soutenant la production agricole à petite échelle tout au long du cycle agricole (Banque mondiale 2025a)
Lesotho — Programme d'alimentation scolaire à base de produits locaux (HGSF)	Assure un marché stable aux petits exploitants agricoles en intégrant directement les marchés publics locaux dans les programmes nationaux d'alimentation scolaire. Offre un soutien productif supplémentaire, tel que des intrants agricoles subventionnés et des formations (GCNF 2024).
Zambie — *Food Security Pack* (FSP)	Fournit des kits de semences et d'engrais aux petits exploitants agricoles vulnérables disposant de terres et de main-d'œuvre mais dont les revenus sont limités, en adaptant les types d'intrants aux régimes pluviométriques de chaque région. Ce programme a déjà été étendu par le passé pour répondre à des situations d'urgence liées à la sécheresse (Ministère du Développement communautaire et des Services sociaux 2021 ; Mwamba 2024)
Zambie – Régime national de retraite pour le secteur informel	Étend la couverture sociale aux travailleurs du secteur informel grâce à des cotisations flexibles, des paiements par téléphone portable, des partenariats avec des organisations de travailleurs et des mécanismes d'affiliation adaptés aux travailleurs du secteur informel (Miti et al. 2021)

Source : Élaboration des auteurs.

4 Défis et recommandations

L'analyse régionale met en évidence quatre défis structurels majeurs qui limitent l'efficacité et le caractère inclusif des systèmes de protection sociale au sein de la SADC (tableau 3).

TABLEAU 3

Implications des défis structurels de la SADC pour la protection sociale

Défi structurel	Contexte	Implications pour la protection sociale
Fort taux d'informalité du travail	u sein de la SADC, 83,5 % de la population active travaille dans le secteur informel (OCDE 2024), tandis que 66 % est employée dans le SAA (FAO 2025b)	Les travailleurs du SAA ont tendance à être exclus de l'assurance sociale contributive et des protections du travail en raison de leur type d'emploi (travailleurs indépendants, secteur informel, travail familial)
Forte exposition aux chocs climatiques et économiques	Les sécheresses récurrentes, les cyclones, les infestations de ravageurs et la volatilité des prix due à ces chocs entraînent des revenus instables et saisonniers (FAO et al. 2023)	La fréquence des chocs accroît la vulnérabilité et contraint les ménages à adopter des stratégies d'adaptation néfastes, ce qui sape leur résilience et leurs actifs productifs
Marge de manœuvre budgétaire limitée	Aucun État membre de la SADC n'atteint la moyenne mondiale des dépenses de protection sociale, qui s'élève à 12,9 % du PIB (voir figure 2) (OIT 2024)	Le faible niveau d'investissement limite la couverture des programmes, l'adéquation des prestations et la viabilité à long terme, ce qui accroît la dépendance vis-à-vis du financement des bailleurs de fonds
Systèmes de protection sociale fragmentés	Fragmentations juridiques, financières et institutionnelles (Schwan 2024)	La fragmentation réduit l'efficacité, augmente les coûts administratifs et limite la coordination, l'interopérabilité et la couverture

Source : Élaboration des auteurs.

Pour combler les lacunes en matière de protection auxquelles sont confrontés les travailleurs de SAA, des réformes coordonnées sont nécessaires dans les domaines du financement, de la conception des programmes, de la prestation des services et de la résilience climatique dans la région de la SADC. Sur la base des conclusions, **sept recommandations stratégiques sont proposées.**

POINT CLÉ N° 1

Élargir la marge de manœuvre budgétaire et renforcer la gouvernance

Afin de mettre en place des systèmes de protection sociale durables, coordonnés et fondés sur les droits, les mesures politiques devraient :

- **Mettre en place des socles de protection sociale obligatoires, soutenus par des engagements budgétaires nationaux pluriannuels (SPIAC-B 2024 ; OIT 2024, 2021a ; OIT et FAO 2021 ; Beegle et al. 2018). Étendre la couverture légale de l'assurance sociale aux travailleurs indépendants et aux autres travailleurs de SAA exclus, en réduisant la charge financière pesant sur les mécanismes non contributifs grâce à la suppression des lacunes de protection pour la « classe moyenne manquante » (OIT 2023 ; OIT et FAO 2021 ; Joubert 2021).**
- **Renforcer la coordination des politiques grâce à des cadres nationaux unifiés de protection sociale et à une meilleure harmonisation des actions des bailleurs de fonds (Ndhlovu 2024 ; SPIAC-B 2024 ; Beegle et al. 2018).**
- **Recourir à des financements externes lorsque la marge de manœuvre budgétaire nationale est limitée. Les mécanismes de financement climatique relevant de la CCNUCC, les initiatives multi-donateurs, les fonds de réduction des risques de catastrophe, les dispositifs relatifs aux pertes et dommages, ainsi que des instruments tels que les obligations vertes, la restructuration de la dette et les marchés du carbone peuvent tous contribuer à combler les lacunes en matière de couverture (Costella et al. 2024 ; OIT 2024 ; FAO 2017 ; Nation unies 2015).**
- **Réaffecter les fonds provenant de subventions régressives, coûteuses et néfastes pour l'environnement vers une aide sociale ciblée, car mieux dépenser permet d'obtenir de meilleurs résultats que dépenser davantage (Banque mondiale 2025c).**

POINT CLÉ N° 2

Améliorer l'adéquation des prestations et l'intégration des systèmes

L'adéquation des prestations reste insuffisante dans l'ensemble de la SADC. Les zones rurales présentent souvent une couverture plus élevée mais une adéquation moindre que les centres urbains, ce qui creuse le fossé de protection pour les travailleurs de SAA (Banque mondiale 2025c ; SPIAC-B 2024 ; OIT 2024). Ces transferts de faible valeur ne permettent souvent pas de satisfaire les besoins fondamentaux et sont rarement suffisants pour financer les actifs productifs nécessaires au renforcement de la résilience ou à la sortie de la pauvreté. Pour garantir que l'assistance sociale renforce cette résilience plutôt que de soutenir uniquement la consommation à court terme, les politiques devraient :

- **Indexer les montants des transferts sur l'inflation ou sur les seuils nationaux de pauvreté afin de préserver le pouvoir d'achat (UNICEF 2025 ; OIT 2024 ; Bowen et al. 2022 ; OIT 2021b).**
- **Améliorer la prévisibilité de l'octroi des prestations en alignant les calendriers de paiement sur les saisons agricoles (FAO 2016, 2017).**
- **Développer les approches « cash-plus » qui combinent un soutien au revenu avec des intrants agricoles, des formations, des services sociaux, l'inclusion financière et des interventions en faveur de moyens de subsistance adaptés au changement climatique (Banque mondiale 2025c ; Correa et al. 2023 ; AU-NEPAD 2019 ; FAO 2017).**

POINT CLÉ N° 3

Adapter les régimes contributifs aux besoins des travailleurs du secteur agricole et sylvicole

Afin d'étendre la protection sociale contributive aux travailleurs du secteur agricole saisonniers, informels et indépendants, les politiques devraient :

- **Opérer une transition progressive des prestations à la charge de l'employeur vers des régimes d'assurance sociale mutualisés (OIT 2020), tout en supprimant les dispositions légales qui excluent involontairement les travailleurs agricoles saisonniers et temporaires (OIT 2023 ; OIT et FAO 2021 ; Joubert 2021).**
- **Mettre en place des calendriers de cotisation flexibles qui tiennent compte des cycles de revenus agricoles (OIT et FAO 2021 ; Miti et al. 2021b).**
- **Renforcer les partenariats avec les organisations et coopératives de travailleurs de SAA afin de faciliter l'affiliation et le recouvrement des cotisations (Barrientos et Barrientos 2002 ; OIT et FAO 2021).**

POINT CLÉ N° 4

Améliorer la prestation des services et moderniser les registres sociaux

Les politiques devraient réduire les obstacles administratifs à l'accès à la protection sociale :

- **Développer les centres de services locaux intégrés qui permettent d'accéder à de multiples services de protection sociale via un guichet unique, y compris des services complémentaires tels que la santé et l'éducation (Lindert et al. 2020).**
- **Améliorer l'accessibilité des systèmes de prestation en combinant des registres sociaux dynamiques et interopérables avec des procédures d'enregistrement mobiles et communautaires, des points de service physiquement accessibles et des canaux numériques inclusifs, afin de garantir des données inclusives, à jour et précises (Lindert et al. 2020).**

POINT CLÉ N° 5

Promouvoir l'inclusion économique et les transitions entre les programmes de protection sociale

Afin de favoriser des moyens de subsistance durables pour les travailleurs de SAA tout en garantissant la continuité de la protection, les politiques devraient :

- **Renforcer la qualité des programmes d'inclusion économique grâce à des liens plus étroits avec les marchés, le secteur financier, les services de vulgarisation et la formation (Arévalo-Sánchez et al. 2024).**
- **Mettre en place des mécanismes d'orientation et des registres sociaux intégrés qui facilitent les transitions entre l'assistance sociale, les programmes en faveur du marché du travail et les régimes contributifs (Andrade et al. 2025).**
- **Améliorer la coordination des politiques entre les institutions chargées de la protection sociale, de l'agriculture, du travail et du climat par le biais d'un organe de coordination interministériel (Costella et al. 2024 ; OIT et FAO 2021).**

POINT CLÉ N° 6

Institutionnaliser la protection sociale adaptative

Face à la multiplication des chocs liés au climat, les politiques doivent renforcer la préparation et la réactivité grâce à une protection sociale adaptative :

- **Institutionnaliser la coordination entre la gestion des risques de catastrophe, l'adaptation au changement climatique et la protection sociale par le biais de cadres politiques intégrés et d'instances de gouvernance intersectorielles – ce qui implique notamment de relier les systèmes d'alerte précoce aux registres afin de faciliter la mise à l'échelle (Costella et al. 2024 ; Bowen et al. 2022 ; Banque mondiale 2025c).**
- **Mettre en place des mécanismes de financement préétablis et classés par niveau de risque, des mécanismes d'urgence et des protocoles standardisés de montée en puissance afin que les chocs réguliers, moyens et importants puissent être gérés à l'aide d'instruments adaptés et d'une montée en puissance prévisible et rapide de la protection sociale (Banque mondiale 2025c ; Nations unies 2015).**
- **Élaborer des procédures opérationnelles standardisées et des seuils de risque prédéfinis pour l'extension horizontale et verticale des programmes de protection sociale avant la survenue des chocs (Banque mondiale 2025c ; FAO 2016 ; Rahbari 2026).**

POINT CLÉ N° 7

Optimiser les programmes sectoriels destinés aux travailleurs de SAA

- **Travaux publics : renforcer ces programmes en privilégiant une approche adaptative de la protection sociale, des infrastructures résilientes au changement climatique et des liens avec les mécanismes d'adaptation aux chocs (Noy et Heinemann 2025 ; Costella et al. 2024 ; Bowen et al. 2022 ; Sakketa et al. 2026).**
- **Programmes de subventions aux intrants : les réformer en associant les intrants agricoles à des services de vulgarisation, à des formations techniques et à des pratiques agricoles intelligentes face au climat (FAO 2018).**
- **Alimentation scolaire : compléter les modèles *home-grown*, qui s'approvisionnent en denrées alimentaires auprès des petits agriculteurs locaux, par un soutien supplémentaire aux travailleurs des SAA participants, tel que des intrants agricoles subventionnés et des formations (GCNF 2024).**

1. Dans le présent rapport, nous n'avons pas pris en compte les prestations de survivants ni les mécanismes de protection de la santé. Les prestations évaluées sont les suivantes : (i) maladie ; (ii) chômage ; (iii) vieillesse ; (iv) accident du travail ; (v) invalidité ; (vi) charges familiales ; et (vii) maternité.

Bibliographie

Andrade, Marina, Beatriz Burattini, Luca Pellerano, et al. 2025. *Facilitating Transition between Social Assistance and Social Insurance — Conceptual Framework and Review of Global Good Practices for Countries in the Arab Region*. IPCid Working Paper 002. OIT et IPEA. https://ipcid.org/wp-content/uploads/2025/06/IPCID_WP002_Facilitatin_transition_between_social_assistance.pdf.

Arévalo-Sánchez, Inés, Janet Heisey, Sarang Chaudhary, et al. 2024. *The State of Economic Inclusion Report 2024: Pathways to Scale*. Washington, DC: Banque Mondiale. https://doi.org/10.1596/978-1-4648-2076-2.

AU-NEPAD. 2019. *Integrating Social Protection into Agricultural Development Programmes*. Knowledge Compendium for Malabo Domestication.

Banque mondiale. 2025a. *Productive Social Safety Net III: Project Information Document (PID)*. https://documents1.worldbank.org/curated/en/099060425113535125/pdf/P508191-5f5d3b52-d2d2-4deb-891d-58c5b67e3ca5.pdf.

Banque mondiale. 2025b. *Repurposing Agricultural Support: 2025 Policy Compendium*. Food Systems 2030 Multi-Donor Trust Fund. https://thedocs.worldbank.org/en/doc/7cc1a0b005a879c4b2c3efd5f72da444-0320012025/original/2025-compendium.pdf.

Banque mondiale. 2025c. *State of Social Protection Report 2025: The 2-Billion-Person Challenge*. Washington, DC.

Barrientos, Armando, et Stephanie Ware Barrientos. 2002. *Extending Social Protection to Informal Workers in the Horticulture Global Value Chain*. Social Protection Discussion Paper Series.

Beegle, Kathleen, Aline Coudouel, et Emma Monsalve. 2018. *Realizing the Full Potential of Social Safety Nets in Africa*.

Bowen, Thomas, Rodolfo Beazley, et Catherine Fitzgibbon. 2022. *Adaptive Social Protection in Southern Africa*. World Bank Group. http://documents.worldbank.org/curated/en/099920110312235534.

Bregolin Dytz, João Pedro, Luca Lazzarini, et Yannick Markhof. 2026. 'Making the "Invisible" Visible: Systematic Exclusion from Social Protection in Latin America'. In *The Oxford Handbook of Social Welfare in the Global South*. Oxford Handbooks. https://academic.oup.com/edited-volume/62859/chapter-abstract/563267004.

Correa, Juan Sebastian, Silvio Daidone, Benjamin Davis, et Nicholas J. Sitko. 2023. 'Social Protection and Rural Transformation in Africa'. *Annual Review of Resource Economics* 15: 305–87.

Costella, Cecilia, Abhinav Banthiya, Rachel Reilly, et al. 2024. 'A Database of 98 Climate-Relevant Social Protection Programs in Emerging and Developing Economies'. Version 2. Mendeley Data. https://doi.org/10.17632/bsbj9fbgyy.2.

Davis, Benjamin, Erdgin Mane, Leman Yonca Gurbuzer, et al. 2023. *Estimating Global and Country-Level Employment in Agrifood Systems*. 23–34. FAO Statistics Working Paper Series. FAO. https://doi.org/10.4060/cc4337en.

FAO. 2016. *Strengthening Coherence between Agriculture and Social Protection to Combat Poverty and Hunger in Africa: Framework for Analysis and Action*. Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

FAO. 2017. *FAO Social Protection Framework: Promoting Rural Development for All*. Food and Agriculture Organization of the United Nations. https://www.unisdr.org/preventionweb/files/52523_ai7016e.pdf.

FAO. 2018. *FAO and Cash+: How to Maximize the Impacts of Cash Transfers*. https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/99a85fc5-89f5-45da-884c-ad8d4b8875f6/content.

FAO. 2025a. *Employment Indicators 2000–2023. July 2025 Update*. FAOSTAT Analytical Brief 110.

FAO. 2025b. 'FAOSTAT'. https://www.fao.org/faostat/en/#data. Consulté le 15 juin 2026.

FAO, IFAD, UNICEF, WFP, et WHO. 2023. *The State of Food Security and Nutrition in the World 2023. Urbanization, Agrifood Systems Transformation and Healthy Diets across the Rural–Urban Continuum*. FAO. https://doi.org/10.4060/cc3017en.

GCNF. 2024. *Global Survey of School Meal Programs Country Report, Lesotho*. https://gcnf.org/wp-content/uploads/2024/07/Lesotho_2024_Report_R1.pdf.

Gouvernement du Brésil. s.d. 'Na Regra de Proteção Do Bolsa Família Você Não Perde o Benefício Imediatamente!' Government of Brazil. Consulté le 15 juin 2026. https://www.gov.br/mds/pt-br/acoes-e-programas/bolsa-familia/paginas/regra-de-protecao.

Joubert, Clément. 2021. 'Not Poor and Not Formal: Who Are the "Missed Middle" of Social Protection?' *World Bank Blogs: Africa Can End Poverty*, December 8. https://blogs.worldbank.org/en/africacan/not-poor-and-not-formal-who-are-missed-middle-social-protection.

Lindert, Kathy, Tina George Karippacheril, Inés Rodríguez Caillava, et Kenichi Nishikawa Chávez. 2020. *Sourcebook on the Foundations of Social Protection Delivery Systems*. World Bank. https://doi.org/10.1596/978-1-4648-1577-5.

Ministry of Community Development and Social Services (Republic of Zambia). 2021. 'Food Security Pack (FSP) Programme'. https://www.mcdss.gov.zm/?page_id=2046.

Miti, Jairous J., Mikko Perkiö, Anna Metteri, et Salla Atkins. 2021a. 'Case Study M: Extension of the Contributory Pension Scheme to Small-Scale Farmers in Zambia'. In *Handbook on Social Protection Systems*, sous la direction de Esther Schüring et Markus Loewe. Edward Elgar Publishing. https://doi.org/10.4337/9781839109119.00053.

Miti, Jairous Joseph, Mikko Perkiö, Anna Metteri, et Salla Atkins. 2021b. 'Pension Coverage Extension as Social Innovation in Zambia: Informal Economy Workers' Perceptions and Needs'. *International Social Security Review* 74 (2): 29–53. https://doi.org/10.1111/issr.12264.

Mwamba, D. 2024. *Ministerial Statement on the Drought Shock Response Interventions by the Minister of Community Development and Social Service (Mrs D. Mwamba), MP*. Parliament of the Republic of Zambia. https://www.parliament.gov.zm/node/11746.

Nation unies. 2015. *Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015-2030*. Bureau des Nation unies pour la réduction des risques de catastrophe.

Ndhlovu, Emmanuel. 2024. 'Social Protection Instruments and Strategies in Southern Africa'. *International Journal of Innovation in Management, Economics and Social Sciences* 4 (2): 44–59. https://doi.org/10.59615/ijimes.4.2.44.

Noy, Itay, et Alessandra Heinemann. 2025. *Public Works That Provide Care Services*. 26–05. World Bank. https://documents1.worldbank.org/curated/en/099120925120018378/pdf/P176553-b7b23867-003d-424b-a655-8b9a3e51b483.pdf.

OCDE. 2024. *Breaking the Vicious Circles of Informal Employment and Low-Paying Work*. OECD Publishing. https://doi.org/10.1787/f95c5a74-en.

OIT. 2020. *Review of International Experience in Social Insurance Sickness Benefits for Gig Workers*. International Labour Organization.

OIT. 2021a. *Africa Regional Social Protection Strategy, 2021–2025: Towards 40 % – a Social Protection Coverage Acceleration Framework to Achieve the SDGs*. OIT.

OIT. 2021b. *Building Social Protection Systems: International Standards and Human Rights Instruments*. OIT.

OIT. 2023. *Social Protection Spotlight: Extending Social Security to Self Employed Workers. Lessons from International Experience*. Organisation internationale du travail.

OIT. 2024. *World Social Protection Report 2024-2026: Universal Social Protection for Climate Action and a Just Transition*. Bureau international du Travail. https://doi.org/10.54394/ZMDK5543.

OIT et FAO. 2021. *Extending Social Protection to Rural Populations: Perspectives for a Common FAO and ILO Approach*. ILO and FAO. https://doi.org/10.4060/cb2332en.

Rahbari, Amirhosein. 2025. *Advancing the Integration of Social Assistance and Labour Market Programmes – Approaches from Türkiye*. Learning Brief. Talking Interoperability. Digital Convergence Initiative. https://spdci.org/wp-content/uploads/2025/06/Turkiye_2025.pdf.

Rahbari, Amirhosein. 2026. *Early Warning to Early Action: Interoperable Systems for Shock-Responsive Social Protection*. Digital Convergence Initiative. https://spdci.org/wp-content/uploads/2026/01/Early-Warning-to-Early-Action-Costa-Rica-Malawi.pdf.

Sakketa, Tekalign Gutu, Francesco Burchi, Sophia Schubert, et Donald Makoka. 2026. *Beyond the Wage Channel: Climate-Smart Public Works Programmes and Household Resilience in Malawi*. German Institute of Development and Sustainability. https://www.econstor.eu/bitstream/10419/339591/1/1966941064.pdf.

Schwan, A. 2024. *Malawi's Social Protection System: Evolution, Achievements, and Challenges*. UNICEF Policy Paper. https://doi.org/10.53846/goediss-10912.

SPIAC-B. 2024. *Social Protection and the Way Forward to Eliminate Poverty and Ensure Human Dignity and Adequate Nutritious Food for All*. SPIAC-B.

UNICEF. 2025. *Enhancing Sustainable Social Protection Financing in Malawi Amidst Reducing Funding Landscape: Social Protection Budget Brief Malawi 2025/26*. United Nations Children's Fund.

Le Centre International de Politiques pour le Développement Inclusif diffuse les résultats de ses travaux en cours afin d'encourager l'échange d'idées sur les questions de développement. Les opinions exprimées dans cette publication relèvent de la seule et entière responsabilité des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'Institut de recherche économique appliquée ou du ministère de la Planification et du Budget.

IPCid ipea Institut de Recherche Économique Appliquée MINISTRY OF PLANNING AND BUDGET

ipcid@ipea.gov.br ▪ www.ipea.gov.br